

ASSEMBLÉE NATIONALE7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 854

présenté par

M. Salen, M. Cinieri, M. Fromion, M. Vitel, Mme Pons, Mme Boyer, Mme Le Callennec,
M. Lazaro et M. Cherpion

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer l'alinéa 42.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de la situation des finances publiques, telle que viennent de la reconnaître le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères, la création de 60.000 postes dans l'éducation nationale, définie la Loi n°2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques, semble irréaliste.